



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebrocq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

Délégation de fonction et de signature à  
Mme Fabienne CHANTELOUP, Adjointe au  
Maire.

DGA Ressources Internes et Modernisation  
Direction de la Commande Publique,  
des affaires Juridiques et Immobilières  
DCPAJI\_AR2022\_0093

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire le 13 septembre 2020 ;

Vu la délibération n°2 du 13 septembre 2020 fixant à 19 le nombre des Adjoints et Adjoints de quartiers ;

Vu la délibération n°3 du 13 septembre 2020 portant élection des Adjoints et Adjoints de quartiers ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° DCPAJI\_AR2022\_0016 du 16 Mars 2022 portant délégation de fonction et de signature à Mme Fabienne CHANTELOUP, Adjointe au Maire ;

Considérant que les adjoints au Maire sont par de la loi, officiers d'Etat Civil, et officier de Police Judiciaire ;

Considérant qu'il advient pour la bonne marche des affaires communales d'attribuer à Mme Fabienne CHANTELOUP, Adjointe au Maire, une délégation de fonction et de signature ;

## ARRETONS

**Article 1** – Délégation de fonction et de signature est attribuée, sous notre surveillance et notre responsabilité à Mme Fabienne CHANTELOUP relative à l'Education, l'Enseignement supérieur, à la Restauration municipale locale et au bio.

**Article 2** – Les champs de délégation impliquent l'initiative, la préparation, la mise en œuvre et le suivi des orientations et projets municipaux, la coordination des différents acteurs et intervenants, la participation aux travaux des instances, comités et commissions, et réseaux d'information.

Dans le champ de sa délégation, Madame Fabienne CHANTELOUP reçoit également délégation de signature pour :

- Toutes correspondances, pièces administratives, dans le champ de cette délégation ;
- Les conventions approuvées par délibération du conseil municipal ou décision et conclues avec les différents partenaires de la Commune ;

- Les bons de commandes qui procèdent de l'exécution d'un accord ou marché-cadre, les factures en attestation du service fait, les certificats ;
- Les actes relatifs à l'exercice des pouvoirs de police du maire dans le champ de l'éducation ;
- Toutes les commandes d'un montant inférieur à 25 000€ HT relevant du champ de la délégation.

La signature sera précédée de la mention « Par délégation du Maire ».

**Article 3** – Madame Fabienne CHANTELOUP exerce effectivement ces attributions d'Adjointe au Maire depuis son élection le 13 septembre 2020. Sa délégation de signature pour l'ensemble des actes nécessaire à l'exercice des fonctions déléguées ci-avant prendra effet à la date d'exécution du présent arrêté.

**Article 4** – L'arrêté n° DCPAJI\_AR2022\_0016 du 16 Mars 2022 portant délégation de fonction et de signature à Mme Fabienne CHANTELOUP est abrogé.

**Article 5** – Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING ;
- Notifié à l'intéressé délégataire.

**Article 6** - La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 26 Septembre 2022.

Signature et paraphe de l'Adjoint délégataire :



Exécutoire le : 04 OCT. 2022

**Doriane BECUE**  
Maire de TOURCOING  
[dbecue@ville-tourcoing.fr](mailto:dbecue@ville-tourcoing.fr)



TOURCOING - COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI\_AR2022\_093 avec 0 pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : 04/10/2022  
Objet : Délégation de fonction et de signature à Fabienne CHANTELOUP

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de fonctions

Date de télétransmission : 04/10/2022 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI\_AR2022\_0093 - D\_l\_gation de fonction et de signature \_ Fabienne CHANTELOUP.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE  
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20221004-DAJI\_AR2022\_093-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 04/10/2022

